

Fiche indiciaire au 01/07/2023

AGENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Valeur du point d'indice brut : 4,92278 €

Rien n'est écrit
d'avance,
l'avenir nous
appartient !



vous êtes la cgt ?
ON EST LA CGT!

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

✉ dgfip@cgt.fr

☎ : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

📺 : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

📺 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique principal 1ère classe	1 ^{er}	1 an	368
	2 ^{ème}	1 an	370
	3 ^{ème}	2 ans	371
	4 ^{ème}	2 ans	380
	5 ^{ème}	2 ans	393
	6 ^{ème}	2 ans	403
	7 ^{ème}	3 ans	415
	8 ^{ème}	3 ans	430
	9 ^{ème}	3 ans	450
	10 ^{ème}	-	473

PROMOTION

► Par Tableau d'avancement :

- **Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** du grade C2 – AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique Principal 2ème classe	1 ^{er}	1 an	362
	2 ^{ème}	1 an	364
	3 ^{ème}	1 an	365
	4 ^{ème}	1 an	368
	5 ^{ème}	1 an	369
	6 ^{ème}	1 an	371
	7 ^{ème}	2 ans	372
	8 ^{ème}	2 ans	380
	9 ^{ème}	3 ans	392
	10 ^{ème}	3 ans	404
	11 ^{ème}	4 ans	412
	12 ^{ème}	-	420

PROMOTION

► Par Tableau d'avancement :

- **Avoir atteint le 6^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

► Ou Examen professionnel :

- **Avoir au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
- Et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Agent Administratif ou Technique	1 ^{er}	1 an	361
	2 ^{ème}	1 an	362
	3 ^{ème}	1 an	363
	4 ^{ème}	1 an	364
	5 ^{ème}	1 an	365
	6 ^{ème}	1 an	366
	7 ^{ème}	3 ans	367
	8 ^{ème}	3 ans	368
	9 ^{ème}	3 ans	371
	10 ^{ème}	4 ans	372
	11 ^{ème}	-	382

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal ou géomètre principal	1 ^{er}	1	392
	2 ^{ème}	1	404
	3 ^{ème}	2	419
	4 ^{ème}	2	441
	5 ^{ème}	2	465
	6 ^{ème}	3	484
	7 ^{ème}	3	508
	8 ^{ème}	3	534
	9 ^{ème}	3	551
	10 ^{ème}	3	569
	11 ^{ème}	3	587

PROMOTION

- ▶ Par Tableau d'avancement :
- Avoir **au moins un an dans le 7^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- Avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre	1 ^{er}	1 an	371
	2 ^{ème}	1 an	372
	3 ^{ème}	2 ans	379
	4 ^{ème}	2 ans	390
	5 ^{ème}	2 ans	401
	6 ^{ème}	2 ans	416
	7 ^{ème}	3 ans	436
	8 ^{ème}	3 ans	452
	9 ^{ème}	3 ans	461
	10 ^{ème}	3 ans	480
	11 ^{ème}	4 ans	504
	12 ^{ème}		534

PROMOTION

- ▶ Par Tableau d'avancement :
- Avoir **au moins un an dans le 8^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- ▶ Ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- Avoir **au moins atteint le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Grade	Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2^{ème} classe ou Technicien Géomètre	1 ^{er}	1 an	368
	2 ^{ème}	1 an	369
	3 ^{ème}	1 an	370
	4 ^{ème}	1 an	371
	5 ^{ème}	2 ans	372
	6 ^{ème}	2 ans	381
	7 ^{ème}	2 ans	396
	8 ^{ème}	3 ans	415
	9 ^{ème}	3 ans	431
	10 ^{ème}	3 ans	441
	11 ^{ème}	3 ans	457
	12 ^{ème}	3 ans	477
	13 ^{ème}		503

Inspecteur Divisionnaire Classe Normale		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		758
3 ^{ème}	3 ans	730
2 ^{ème}	3 ans	690
1 ^{er}	3 ans	659

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

- Aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

Inspecteur Divisionnaire Hors Classe		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}		821
3 ^{ème}	3 ans	813
2 ^{ème}	2 ans 6 m	768
1 ^{er}	1 an 6 m	730

Le grade d'IDIV HC est accessible :

- Pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

Administrateur des Finances publiques adjoint		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
Ech Sup		HEA*
7 ^{ème}	3 ans	830
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	821
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	806
4 ^{ème}	2 ans	768
3 ^{ème}	2 ans	730
2 ^{ème}	2 ans	695
1 ^{er}	2 ans	655

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

- Aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
- Aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

*Échelon spécial contingenté : 3 échelons, IM 890, 925, 972

Inspecteur Principal		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
10 ^{ème}		821
9 ^{ème}	3 ans	806
8 ^{ème}	3 ans	768
7 ^{ème}	2 ans 6 mois	730
6 ^{ème}	2 ans 6 mois	690
5 ^{ème}	2 ans	650
4 ^{ème}	2 ans	605
3 ^{ème}	2 ans	575
2 ^{ème}	2 ans	535
1 ^{er}	2 ans	500

Le grade d'IP est ouvert :

- Par concours professionnel aux inspecteurs ayant atteint le 4^{ème} échelon et ayant 5 ans de services effectif en catégorie A dont 2 comme inspecteur des finances publiques ;
- Par examen professionnel à partir du 7^{ème} échelon d'inspecteurs et 10 ans de services effectifs en catégorie A ;
- Par examen professionnel pour les IDIV CN dès lors qu'ils ont 18 mois de service dans leur grade.

Inspecteur des Finances Publiques		
Échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 ^{ème}		673
10 ^{ème}	4 ans	640
9 ^{ème}	3 ans	605
8 ^{ème}	3 ans	575
7 ^{ème}	3 ans	545
6 ^{ème}	3 ans	513
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	480
4 ^{ème}	2 ans	450
3 ^{ème}	2 ans	430
2 ^{ème}	2 ans	410
1 ^{er}	1 an 6 mois	390
Stagiaire	-	361

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 ^{ème} échelon et au plus le 6 ^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFiP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	524
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	512
2 ^{ème}	2 ans	477
1 ^{er}	2 ans	459

Valeur du point d'indice brut : 4,92278 €

*Rien n'est écrit
d'avance.
L'avenir nous
appartient !*

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr dgfip@cgt.fr : 01.55.82.80.80

Suivez-nous sur facebook ou twitter :

t : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

f : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

